

Mardi 19 juin à 9 h

**COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITE ET DU PATRIMOINE**

(M. le Ministre Di Antonio)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Gilles MOUYARD sur l'état d'avancement des travaux de sécurisation de la RN 98

Jean-Luc CRUCKE sur la réouverture du canal Pommeroeul-Condé

Philippe DODRIMONT sur les murs « anti-bruit »

Yves BINON sur l'état d'avancement des aménagements prévus au carrefour dit du Panama à Gozée

Richard MILLER sur le chaos créé par les poids lourds à la frontière française

Jean-Paul WAHL sur le financement du tronçon reliant les deux accès du zoning de Jodoigne

Yves BINON sur la sécurisation de la RN53 entre Gozée et Beaumont

Jean-Luc CRUCKE sur la reconnaissance européenne du boeuf blanc-bleu belge

Willy BORSUS sur la demande par la Flandre d'une indication géographique protégée (IGP) pour le blanc-bleu belge (BBB)

Yves BINON sur le risque de disparition de la filière du lait bio en Wallonie

Willy BORSUS sur la clôture des cours d'eau

Interpellation de Willy BORSUS sur le dossier de la brucellose

Philippe DODRIMONT sur le Plan communal de développement rural (PCDR) d'Esneux

**Gilles MOUYARD sur l'état d'avancement des travaux de
sécurisation de la RN 98**

Je reviens vers vous suite à notre discussion du 23 avril dernier concernant les travaux de sécurisation de la RN 98 à la hauteur de la limite entre les communes de Sambreville et Jemeppe-sur-Sambre.

A la faveur de votre réponse, vous m'indiquiez que je m'adressais à vous 15 jours trop tôt puisque l'avis déterminant sur la forme que devra prendre la passerelle enjambant la RN 98 devait vous parvenir sous peu.

Etes-vous enfin en possession de tous les éléments de ce dossier ? Une décision a-t-elle été prise ? Pouvez-vous estimer une date de début des travaux ?

Jean-Luc CRUCKE sur la réouverture du canal Pommeroeul-Condé

Depuis 20 ans, le canal Pommeroeul-Condé est fermé à la navigation, ce qui oblige les péniches à faire un détour d'une demi-journée par Perennes.

En 2007, après pas mal de tergiversations, un accord était trouvé, entre la France et la Wallonie, pour remettre la voie fluviale en service. L'essentiel des travaux sont à charge de la France et largement subsidiés par des fonds européens.

Aujourd'hui, du côté français, une enquête publique est annoncée non seulement pour désenvaser, mais également pour passer le gabarit de 1500 à 3000 tonnes. Les voies navigables françaises espèrent ainsi une augmentation du trafic de 70% d'ici 2015 et la création de 3000 emplois sur les zones d'activités économiques à aménager en bordure du canal.

Quelle est l'ampleur et l'avancée des travaux en Wallonie ? Quel en est le détail et le coût ? Des financements européens ont-ils également été obtenus ? L'échéancier concorde-t-il avec l'agenda des français ? Quel est-il ? Des retombées économiques sont-elles espérées ? Lesquelles ? Quel est l'impact environnemental des travaux et comment seront traitées les boues ?

Philippe DODRIMONT sur les murs « anti-bruit »

En date du 28 novembre 2011, je suis intervenu auprès de votre prédécesseur, M. Benoit Lutgen, concernant la création de merlons « anti-bruit » sur l'autoroute E 25 à hauteur du village d'Havelange sur la Commune d'Aywaille.

Il me confirmait que ce tronçon était prioritaire et qu'une réunion était prévue prochainement sur le sujet.

Pouvez-vous me dire où en est le dossier aujourd'hui ? L'installation de merlons est-il réalisable à l'endroit ?

Yves BINON sur l'état d'avancement des aménagements prévus au carrefour dit du Panama à Gozée

Il y a quelques temps, je demandais au précédent Ministre des Travaux publics si la réalisation d'un rond-point en lieu et place de ce carrefour ne serait pas, comme le réclame le Conseil zonal de sécurité, une excellente chose pour renforcer la sécurité des usagers à cet endroit, théâtre régulier d'accidents de roulage.

Me précisant que, malgré les conclusions édifiantes de la Cellule provinciale de la Sécurité routière et le nombre d'accidents constatés à cet endroit surtout aux heures de pointe, la zone n'était pas considérée comme à haut risque, le Ministre m'a clairement dit que la réalisation d'un rond-point à cet endroit ne constituait pas une priorité.

Par contre, sensible à mon souci de renforcer autant que possible la sécurité du carrefour, le Ministre a souscrit aux propositions d'aménagements issues de la réunion de la Commission Provinciale de Sécurité Routière du 18 août 2009, à savoir :

- Le renforcement de l'éclairage du carrefour ;
- La création d'îlots en revêtement structuré franchissable sur la RN53 et accentuation des dispositifs « tourne-à-gauche » ;
- La réalisation d'îlots, à l'approche du carrefour, dans les rues de Marbaix et de Panama avec renforcement de la signalisation.

Mes questions sont les suivantes Monsieur le Ministre :

- Pouvez-vous me dire quand ces aménagements prévus de longue date seront-ils réalisés ?
- Pouvez-vous me dire si ces aménagements sont au moins prévus sur le planning de la Direction des routes de Charleroi ?
- Pouvez-vous me donner une date à laquelle ces aménagements seront effectués ?

Richard MILLER sur le chaos créé par les poids lourds à la frontière française

Le 8 mai dernier était un jour férié en France et la circulation des poids lourds était donc interdite dans l'Hexagone, comme chaque dimanche d'ailleurs.

Et comme chaque dimanche, des camions se sont entassés par centaine le long de l'autoroute entre Hensies et Mons.

L'aire de Saint-Ghislain, bien que récemment rénovée, ne parvient pas à absorber le flux de camionneurs et donc, quand il y a trop de poids lourds, ils s'arrêtent tout simplement sur la bande d'arrêt d'urgence, ce qui met en jeu la sécurité des automobilistes.

Monsieur le Ministre, je vous interroge aujourd'hui pour avoir votre analyse du dossier. Quelles possibilités avons-nous pour réduire les risques ? Existe-t-il des solutions ? Lesquelles ?

Jean-Paul WAHL sur le financement du tronçon reliant les deux accès du zoning de Jodoigne

Je tiens à vous interroger sur le blocage, que j'espère temporaire, du financement de la construction du tronçon reliant les deux parties du zoning de Jodoigne.

En effet, ce tronçon est encore à ce jour inexistant, pour des raisons qui m'échappent ainsi qu'à tous les Jodoignois. Or il s'agit d'un projet qui existe depuis plusieurs années et qui vise à un aménagement rationnel de la mobilité locale.

Les deux accès au zoning en question (à savoir la rue de la Maladrerie et la chaussée de Charleroi), séparés par la Gette, ne sont pas reliés entre eux. Ceci occasionne des embarras de circulation ainsi que des nuisances environnementales, et constitue un frein à l'activité économique du zoning. Cette liaison constituerait par ailleurs la première phase du contournement du Centre-Ville de Jodoigne, comme l'avait suggéré le Ministre Antoine, via les moyens du Fond d'équipement des zonings.

Permettez-moi de rapidement planter le décor actuel du dossier :

- permis de bâtir obtenu, moyennant quelques aménagements à réaliser en cours de chantier
- entreprise désignée à l'issue du marché public (Eurovia - +/- 2 millions d'euros)
- la Direction des routes du Brabant wallon attend de sa hiérarchie l'autorisation de solliciter l'arrêté d'expropriation
- l'IBW attend la promesse de subsides pour finaliser l'acquisition d'emprises déjà négociées en bonne partie
- 80% du financement d'ores et déjà acquis sur le budget ordinaire DEPA
- 20% à financer par le SPW-DGO1 (Direction des Routes), toujours en attente d'un accord

Selon mes informations, une réunion abordant ce dernier point était prévue le vendredi 17 février dernier. Ces 20% restants à prendre en charge par la Direction des routes du Brabant wallon et prévus dans le cadre des moyens du plan Marshall 2.vert semblent ne plus être à l'ordre du jour pour une raison inconnue. Ceci est pour le moins interpellant, puisqu'il existe un automatisme concernant ce type d'opérations.

Vous comprendrez donc ma perplexité face à l'immobilisme de ce dossier, dont l'objectif est pourtant de réduire les nuisances liées à la logistique supplémentaire et inutile qu'entraîne la non-réalisation de ce chantier. Ce type d'investissement est non seulement bénéfique à l'économie locale mais également essentiel à la préservation de la qualité de vie, au respect de l'environnement ainsi qu'à l'établissement d'un développement économique durable et responsable.

Je vous demande dès lors où en est ce dossier concernant le financement des 20% restants (par le SPW-DGO1), si sa résolution rapide est à l'ordre du jour et dans le cas contraire, quelles sont les raisons qui empêchent sa résolution rapide?

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce dossier, et ne doute pas un instant qu'il s'agisse là d'un problème qui sera réglé rapidement.

Yves BINON sur la sécurisation de la RN53 entre Gozée et Beaumont

La RN53 relie Charleroi à Chimay en passant par Beaumont. Elle est identifiée comme une voirie particulièrement dangereuse depuis très longtemps. A titre indicatif, voici un extrait d'un article du Soir du 06 septembre 1997 : (je cite) « Avec environ 300 accidents en cinq ans ayant entraîné plus d'une vingtaine de décès et de graves blessures pour près de 200 personnes, la RN 53 qui relie Charleroi à Chimay via Beaumont, est devenue un des axes routiers les plus meurtriers de la province. » Malheureusement, ce type d'article concernant la même voirie égrène l'actualité locale et, autant d'années plus tard, un article du 04 juin 2012 refait les mêmes constats et en arrive aux mêmes conclusions.

De toute évidence, la RN53 est difficile à sécuriser. Paradoxalement, son bon état général ne plaide pas en faveur de la sécurité des usagers qui sont enclins à presser sur le champignon quand ils se trouvent sur cette longue bande d'asphalte bien lisse. La ligne droite encourage ainsi très bien les usagers à dépasser de très loin la vitesse maximale autorisée, favorise les dépassements et au bout c'est trop souvent la catastrophe.

Son tracé presque rectiligne ne fait qu'aggraver cette tendance. De plus, elle est un moyen de désenclavement de la région de Chimay et de Beaumont pour rejoindre Charleroi bien plus animé le week-end. Les retours sont souvent, hélas, meurtriers.

Ces trois dernières années, ce tronçon de 20 km de la RN53 a connu plusieurs accidents graves faisant neuf morts et de nombreux blessés. Une fois de plus, l'alcool et la vitesse semblent être les causes de la gravité des accidents.

La Pentecôte 2012 fut particulièrement triste puisque deux jeunes, dont le véhicule a été percuté par un autre roulant trop vite, y ont trouvé la mort après que leur véhicule ait quitté la route pour terminer sa course dans un arbre.

Cet évènement tragique ravive une nouvelle fois la réflexion sur l'extrême nécessité de trouver les moyens de sécuriser les tronçons les plus critiques de cette voirie.

Le hic est que, de paroles de chef de zone, Il semble qu'il soit très difficile d'organiser des campagnes de prévention/répression le long de ces tronçons car ils ne comprennent aucun dégagement permettant d'y installer les radars.

Par contre, une des hypothèses envisagées serait l'abattage des arbres qui bordent certains tronçons, dont celui entre Gozée et Beaumont, et qui semblent être la principale cause des décès lors d'accidents tant la violence du choc d'un véhicule contre un arbre laisse peu de chance à ses occupants. Une autre hypothèse serait la réalisation du chaînon manquant de la RN54 entre Lobbes et Erquelinnes ce qui désengorgerait en partie la RN53 de son trafic et des nombreux poids-lourds qui l'empruntent.

Mes questions sont les suivantes Monsieur le Ministre :

- Pouvez-vous me dire si des mesures concrètes ont déjà été mises en place ces 20 dernières années pour renforcer la sécurité des usagers de cette voirie ? Lesquelles ?
- Des analyses ont-elles été faites pour évaluer leur efficacité ? Quels en sont les résultats ?
- L'abattage des arbres vous semble-t-il une bonne solution ?
- Quelles mesures urgentes de sécurisation préconisez-vous ?
- Pouvez-vous me confirmer l'hypothèse du désengorgement de la RN53 par la réalisation de la RN54 ? Pouvez-vous me dire quand celle-ci sera réalisée ?

Jean-Luc CRUCKE sur la reconnaissance européenne du boeuf blanc-bleu belge

Après avoir visité, le 01 juin dernier, une exploitation agricole de Zele, le Minsitre-Président flamand, Kris Peeters, a annoncé avoir introduit une demande de reconnaissance européenne comme "indication géographique protégée" (IGP) pour le bœuf blanc-bleu belge, race bovine reconnue pour sa production massive de viande. Majoritairement présente sur le sol et dans les exploitations agricoles wallonnes, il serait dommage que cette reconnaissance ne puisse pas profiter à la Wallonie.

Le Ministre s'est-il associé, au nom de la Wallonie, à la demande de reconnaissance ? Quand et comment ? Où en est la procédure et quel est son déroulement ? Un échéancier a-t-il été déterminé ? Quel est-il ? Quelles sont les chances de réussite ? Quels sont les avantages de l'obtention d'une IGP?

Quelle est l'importance de la présence de la race BBB sur le sol wallon et quelle est sa progression sur les 10 dernières années ?

Des aides particulières existent-elles pour développer l'exploitation de la race BBB dans les fermes wallonnes ? Quelles sont-elles ? Des recherches scientifiques sont-elles en cours et le BBB fait-il l'objet d'études particulières? Lesquelles ?

Willy BORSUS sur la demande par la Flandre d'une indication géographique protégée (IGP) pour le blanc-bleu belge (BBB)

Nous avons eu écho par la presse spécialisée du 8 juin du fait qu'un dossier, introduit par la Flandre, est à l'étude pour l'obtention d'une reconnaissance européenne comme « indication géographique protégée (IGP) ». C'est en effet ce qu'a déclaré le Ministre-président Kris Peeters début du mois. En résumé, cette démarche a pour but d'affirmer que « La viande bovine de la race Blanc-Bleu en Flandre est un produit supérieur ».

Une reconnaissance européenne en tant que « indication géographique protégée » protège les produits régionaux contre la contrefaçon. Ainsi, la tarte à matons de Grammont et le witloof de pleine terre de Bruxelles font déjà partie de la liste européenne.

Mes questions sont donc les suivantes Monsieur le Ministre :

- Monsieur le Ministre a-t-il eu connaissance de ces informations ?
- La Région wallonne a-t-elle effectué le même type de démarche ?
- Existe-t-il une concertation entre la Flandre et la Wallonie sur le sujet ?
- Quels seraient les effets concrets de la présence du BBB via la Flandre sur cette liste européenne pour le secteur viandeux wallon ?
- Quelles sont les intentions du Ministre en la matière ?

Yves BINON sur le risque de disparition de la filière du lait bio en Wallonie

Voici des mois que plusieurs producteurs de lait Bio ont été avertis que la laiterie qui récoltait leur lait mettrait fin à la collecte, et ce, spécialement dans la Botte du Hainaut. Cette échéance était prévue le 01 juin 2012.

Vous avez personnellement tendu l'oreille à ces producteurs et vous vous êtes engagé à rechercher une solution. C'est une bien sage suggestion.

Il semblerait que différents contacts aient été pris avec vos collaborateurs mais le dossier ne semble pas évoluer et les échéances de non-récolte sont maintenant dépassées. Si deux éleveurs ont pu trouver un débouché pour leur produit, la grosse majorité reste dans l'impasse et craint la faillite de leur exploitation.

Toutes les forces politiques locales sont prêtes à vous soutenir dans vos démarches, mais il faut que vous nous énonciez clairement les problèmes que vous ne pouvez résoudre.

Beaucoup de producteurs laitiers sont inquiets face à ce problème de rupture de contrat avec les laiteries et craignent une contagion du phénomène.

Une solution doit être trouvée d'urgence sinon le secteur laitier de la Botte va disparaître.

Mes questions sont les suivantes Monsieur le Ministre :

- Où en est la mise sur pied des filières courtes qui vous sont chères ? Vos services ont-ils pu activer ces filières courtes ?
- Peut-on envisager rapidement la création d'un hall relais pour la vente des produits avec toutes les autorisations et permis nécessaires?
- Peut-on espérer la création de vente de leurs produits dans les grandes surfaces ?
- Dans quel délai pouvez-vous activer ces solutions ? Qu'avez-vous éventuellement déjà pu mettre en œuvre ?
- Quels sont les obstacles qui empêchent ces réalisations ?
- Avez-vous prévu un budget pour soutenir le secteur ? L'heure est à l'action. Quel engagement prenez-vous ?

Willy BORSUS sur la clôture des cours d'eau

Nous savons qu'une des mesures destinées à améliorer la qualité des eaux de baignade en RW est l'interdiction d'accès du bétail aux cours d'eau. Cette mesure sera effective dès avril 2013, pour l'ensemble des cours d'eau classés et non classés au niveau des zones de baignade et des zones amont.

Le Ministre Henry l'a rappelé en commission de l'environnement il y a 15 jours, la contamination des eaux de baignade dans les cours d'eau est aussi liée à la présence du bétail dans le lit de la rivière

Dès lors, les agriculteurs concernés par cette mesure obligatoire vont devoir clôturer les parcelles visées. Cela représente des dizaines et des dizaines de kilomètres de clôtures.

On sait qu'il n'est pas évident pour l'agriculteur de se plier à l'obligation de clôture. En effet, d'une part, les frais d'installation sont relativement conséquents et, d'autre part, dans certains cas, les agriculteurs doivent trouver un système d'abreuvement alternatif pour le bétail.

Concernant les aides, Monsieur le Ministre Lutgen me répondait à une question écrite en octobre 2011, que « *concernant la modification du Programme de Développement rural wallon et la possibilité de co-financement d'une mesure d'aide à l'installation de clôtures, je peux vous annoncer qu'en date du 4 août 2011, la Commission européenne nous a notifié son accord pour l'introduction de cette nouvelle mesure et pour son co-financement à concurrence de 50 %. Ces aides seront effectives dès que le Gouvernement wallon aura adopté l'arrêté correspondant, arrêté que je compte proposer après concertation. Au niveau du montant, la Commission européenne a approuvé une intervention à concurrence de 40 % des frais consentis plafonnés à 1,65 euros par mètre de clôture, à 370 euros par abreuvoir de type « pompe à museau » et à 1 200 euros par abreuvoir de type « bac ».* »

Les éléments et informations relatifs aux aides à la clôture des cours d'eau présentés par votre prédécesseur sont-ils toujours d'actualité ? Nous l'espérons et le demandons.

Monsieur le Ministre peut-il nous donner davantage d'informations sur ce dossier ?

Quelle sera la part du budget wallon pour ces aides en 2013 ?

Quelle est l'estimation du nombre d'agriculteurs concernés par ces aides ?

Quelle est l'estimation du nombre de kilomètres à clôturer ?

Interpellation de Willy BORSUS sur le dossier de la brucellose

Je souhaite revenir vers vous concernant le dossier de la Brucellose.

Dans son article du 24 mai, Pleinchamp annonçait l'apparition d'un nouveau foyer de brucellose en Province de Namur. Il s'agit d'une exploitation de contact du premier foyer qui avait été bloquée dès début mars.

Ce nouveau cas élève à 5 le nombre de foyers touchés par *Brucella abortus*.

Cette situation est évidemment extrêmement difficile pour le secteur agricole déjà durement éprouvé par une série de difficultés intervenues les années antérieures.

Puis-je, tout d'abord, vous demander quel est l'état actuel de la situation ? Combien y a-t-il d'exploitations où la brucellose a été détectée (avec confirmation) dans notre Pays et dans notre Région ?

On sait que pour ces exploitations, la perte économique, génétique, ... est considérable nonobstant les mécanismes d'indemnisation existants au niveau du fédéral, par ailleurs, récemment réévalués.

D'autre part, on connaît aussi toutes les difficultés et les conséquences négatives notamment du point de vue économique pour les fermes qui ont du être bloquées dans le cadre des mesures de contrôle et de prévention.

Mes questions portent sur le volet régional de l'action des pouvoirs publics.

Comment la Région wallonne peut-elle aider les agriculteurs qui voient ainsi leur activité « mise en veille » ou mise en difficulté en l'attente des résultats des prises de sang alors que les coûts exposés par le maintien du bétail à l'étable sont importants (coût des aliments, frais supplémentaires, etc) ?

En effet, c'est bien la région qui devrait intervenir sur ce volet.

D'autre part, un certain nombre de dispositifs d'aides ou de primes sont gérés par la Région. Vous nous indiquiez fin mai que « vous aviez pris les contacts avec les organisations agricoles afin de décider des mesures nécessaires pour ne pas pénaliser les élevages touchés au niveau de l'octroi de leurs primes et qui pourraient, dans certains cas, ne pas remplir certaines conditions à cause de l'abattage ».

Quels sont les résultats de ces concertations ? Avez-vous décidé des mesures nécessaires ? Quelles sont-elles ?

Vous ajoutiez qu' « une demande a été introduite au niveau européen pour que les primes soient quand même octroyées, ainsi que les aides même en cas de non-respect des conditions ».

Qu'en est-il aujourd'hui ? Avez-vous reçu une réponse de l'Europe à votre demande ?

Toujours sur l'aspect « financier » du problème, vous aviez répondu le 21 mai que « vous aviez demandé à votre administration une estimation du coût pour la Région wallonne de l'octroi d'un « différé d'amortissement » avec coût supplémentaire dans le cadre des aides à l'investissement du second pilier pour les exploitations mentionnées ».

Qu'en est-il ? Avez-vous une estimation du coût à nous fournir ?

Abordons maintenant le cas du foyer touché par la bactérie *Brucella Suis* biovar 2.

Y-a-t'il à l'heure actuelle d'autres foyers touchés par cette brucellose transmise par le sanglier ?

La question était également posée de savoir si cette brucellose pouvait se transmettre d'un bovin porteur à un autre bovin. Vous indiquiez ne pas avoir de réponse à cette question pour le moment.

En savez-vous davantage aujourd'hui ?

Vous aviez pris, en réponse à cette nouvelle contagion, un arrêté ministériel « *autorisant la destruction de sangliers dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publique* », de jour comme de nuit, sur les territoires des 10 communes proches du foyer.

Pouvez-vous nous dire si cette mesure, effective depuis le 19 mai et valable jusqu'au 19 juin, est efficace jusqu'à présent ? Quelles sont les conclusions que vous pouvez tirer de cette initiative ?

Nous savons que *Brucella suis* est endémique chez les sangliers : séroprévalence de 40% en 1994, plus de 50 % en 2007.

Qu'en est-il actuellement ? Comment évolue cette maladie sur notre territoire ?

Ne serait-il pas utile d'estimer cette présence de la maladie via des analyses, en début de saison de chasse par exemple. Il semblerait qu'une convention entre la RW et l'Ulg le permette. De cette manière, nous pourrions corrélérer ces résultats à la population de sangliers et estimer alors l'évolution de la pression d'infection et donc le risque de transmission aux élevages.

De plus, pourriez-vous nous dire si le cas de Corennes est sporadique ou risque-t-on de devoir faire face à d'autres cas de *Brucella suis* ?

Autre élément, il existe un risque pour les porcs en plein air qui sont très clairement des hôtes privilégiés de cette bactérie et chez qui elle est très pathogène.

Des pertes économiques sont dès lors à craindre dans ce secteur de l'élevage également. De plus, nous risquons de perdre le statut indemne de « brucellose porcine » de la Belgique.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous rassurer sur ce dossier ?

Allez-vous renforcer les mesures de biosécurité afin que le secteur agricole ne se retrouve pas dans une situation encore plus dramatique qu'actuellement ?

Envisagez-vous de prolonger ou non l'arrêté exceptionnel autorisant la destruction du sanglier ou, le cas échéant, de l'étendre à une plus grande surface géographique (à l'ensemble des communes où il y a des porcs de plein air par exemple) ?

Quelle est la stratégie qui va être adoptée par le Gouvernement dans ce dossier ?

Philippe DODRIMONT sur le Plan communal de développement rural (PCDR) d'Esneux

Le Plan Communal de Développement Rural (PCDR) de la Commune d'Esneux a été approuvé le 8 juillet 2010 pour une période de 5 ans. Parmi les dossiers présentés, la rénovation de la place de Fontin constitue un des plus importants.

Depuis cette approbation, les autorités locales ont tenu les réunions ad hoc pour arriver à ce que le dossier complet vous soit envoyé le 4 octobre 2011.

Depuis lors, il semble que la demande reste au point mort.

Pourriez-vous me dire ce qu'il en est exactement ?